

AUDIOCONFÉRENCE - DAP

Compte Rendu du 16 Avril 2020

Après les demandes formulées par **FO Pénitentiaire**, la DAP a consenti à entendre les Organisations Syndicales en audioconférence ce jeudi 16 avril 2020, s'agissant des questions particulières à la situation vécue par les Personnels de cette direction. Satisfecit pour **FO Pénitentiaire**, quand bien même la forme n'y est pas au regard de *l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire*. Obligation de dialogue pour la DAP qui n'apporte aucune réponse claire aux nombreuses interrogations que nous avons portés.

FO Pénitentiaire a demandé des réponses concernant, entre autres choses, la gestion des éléments de protection individuels (masques, surblouses, lunettes/visières pour les prises en charge COVID+), généralisation d'une campagne de test, gestion RH des AAE/CMO – agents dits vulnérables, impact de *l'ordonnance du 15/04/2020 relative à la prise de jours de RTT et de CA durant la période d'urgence sanitaire*, campagne des congés bonifiés, écrêtage des heures des Personnels en horaires variables, calendrier des CAP/TA, régularisation des payes, franchise des 108 heures, indemnité repas, prime de 1000€, gestion des Élèves Surveillants de la 203^{ème} et 204^{ème} promo, reprise en post confinement de l'activité normale, des parloirs...

Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire a confirmé notre raisonnement sur la forme de ce type de réunions informelles précisant qu'un prochain Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire allait se tenir, mais souhaite tout de même envisager, de manière hebdomadaire, ces réunions téléphonées.

S'agissant des **tests de dépistage du COVID19**, le DAP assure que pour les préfectures, les EHPAD et les établissements pénitentiaires restent des cibles prioritaires mais dépendant de la capacité opérationnelle à conduire des tests à l'heure actuelle. En accord avec la Direction Générale de la Santé, une campagne globale de dépistage des personnels est une priorité qu'il souhaite voir naître avant le déconfinement. Des orientations seraient données en début de semaine prochaine.

S'agissant des **masques**, le DAP rappelle que plusieurs lots avaient été achetés pour les Personnels auprès de l'UGAP (*centrale d'achat public*) après que les ARS aient réquisitionné le stock DAP de masques FFP2 (450 000 selon nos informations), réservés aux seuls soignants. En contrepartie, les ARS avaient donné des masques chirurgicaux mais en nombre moins important.

Certains masques n'ont pas répondu aux critères fixés notamment par la note DAP du 31/03/2020 et de l'Ordonnance du Conseil d'État saisi en Référé Liberté par FO Pénitentiaire. Le DAP assure que ces masques ont été renvoyés pour être remplacés, ce qui à notre connaissance n'était pas encore le cas ce matin sur la DISP des Hauts-de-France.

Concernant les masques en cours de production par le RIEP. Le DAP nous informe que plus de 6000 masques en tissus sont produits chaque jour sur les 8 établissements choisis. 1/3 sera destiné aux Personnels du ministère, les 2/3 restant seront pour les hôpitaux de Paris et de Lyon. La Direction Générale de la Santé n'est pas en mesure de pratiquer à l'homologation des masques étant débordée. Le DAP a donc précisé que c'est la Défense qui les a homologués, qu'ils sont supérieurs en termes de protection que des masques chirurgicaux et qu'ils correspondraient quasiment à des masques du type FFP3... **On ne demande qu'à voir...** mais la DAP, malgré notre insistance, n'a pas été en capacité de nous donner les détails ni sur le déploiement de ces masques et encore moins les quantités remises aux agents.

FO Pénitentiaire s'attachera à ce que **TOUS LES PERSONNELS** puissent en détenir, en nombre suffisant. Ces masques en tissus résisteraient à une vingtaine de lavages. On apprend aussi que les auxis auraient des masques et que certains établissements en gestion déléguée vont aussi participer à la fabrication de masques : 3 sites GEPSA et 2 sites SODEXO pour une production d'au moins 1000 pièces par jour. En conclusion, la généralisation de la dotation des masques RIEP devrait se faire rapidement selon le DAP, sans pour autant savoir quand, combien et qui ?!

S'agissant des **Plan de Continuité de l'Activité (PCA)**, la DAP rappelle qu'il n'est pas question pour le moment d'aller au-delà en procédant à des rappels des Personnels indisponibles dans le contexte sanitaire. Les PCA ne sont que des instructions de service.

S'agissant des **Collègues de la 203^{ème} et 204^{ème} promo**, **FO Pénitentiaire** a rappelé son attachement à ce que les stagiaires de la 203 qui terminent 10 semaines de stage soient placés non pas en CA à l'issue mais en AAE, ce que la DAP n'entend pas. Les stagiaires de la 204 actuellement en AAE vont commencer leur stage le 27 avril prochain. La DAP nous assure qu'une réouverture progressive de l'ENAP est prévue, à compter de la fin du confinement, puisque l'école n'est pas une université mais une des écoles de service public, ce qui devrait permettre les prises de fonctions aux dates initialement prévues et donc les mobilités aussi.

S'agissant des **campagnes de mobilité**, le DRH peine à nous expliquer qu'il souhaite maintenir les dates de prise de fonctions initialement prévues quand les vœux ne sont pas encore saisis, et ne le seront vraisemblablement pas début avril, mais plutôt début mai pour les Personnels de Surveillance. Un nouveau calendrier doit être finalisé afin de permettre les mobilités de tous les corps mais aussi les amphis à l'ENAP.

S'agissant de notre demande d'harmonisation entre les DISP concernant **les Personnels en AAE/CMO** au regard de leur situation liée au coronavirus, la DAP nous dit qu'une circulaire du Secrétariat Général est à la signature. Toutefois, deux cas de figure se posent : Aller sur le site AMELI et se déclarer afin de justifier d'une ASA ou du télétravail, soit téléconsulter son médecin traitant afin de lui demander un certificat attestant l'affectation d'une des 11 pathologies relevées par le Haut Conseil de la Santé Publique. Cette réponse ne règle en rien les situations de certains Collègues pris à la gorge par leur directeur. Pour autant, la DAP précise que des régularisations interviendront d'abord après la parution de la circulaire SG.

S'agissant de la campagne de **congés bonifiés** pour laquelle **FO Pénitentiaire** a déjà interpellé la DAP, cette dernière précise qu'une circulaire interministérielle serait à l'écriture mais que les départs seront nécessairement reportés et gradués en fonction des besoins des services.

On apprend aussi qu'une note interministérielle SG et note DAP seraient en cours de rédaction concernant l'interprétation du *Décret 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas*. On constate que là encore, trop de disparités sont apparues.

Concernant *l'Ordonnance 2020-430 imposant à la prise de jours de RTT ou de CA au titre de la période d'urgence sanitaire et plus particulièrement de son article 6 excluant « les agents relevant des régimes d'obligations de service définis par les statuts particuliers de leurs corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps »*. Il semble que nous n'avons pas tous la même interprétation des dispositions de cet article. Le Secrétariat Général aurait ainsi sollicité la DGAFP pour des éclaircissements notamment sur la notion d'agent relevant des régimes d'obligations de services.

S'agissant de la **prime d'un montant maximum de 1000€** promise par le Président de la République, la DAP nous confirme qu'elle sera graduée, en fonction des personnels ayant été en contact avec les publics et de la durée du service fait durant la période de l'état d'urgence sanitaire. Ces deux critères exclus de fait de nombreux Personnels. Trois montants sont en discussion actuellement : 330€, 660€ et 1000€ sans plus de précision. Pour **FO Pénitentiaire** c'est inadmissible de faire des différences entre les Personnels engagés professionnellement durant cette crise d'autant plus que ces sommes restent dérisoires au vu des risques encourus et de l'engagement des fonctionnaires pénitentiaires. Nous avons aussi insisté pour les Collègues de la 203^{ème} puissent prétendre à cette prime. Il est entendu que nous ne laisserons pas faire le ministère sans réagir.

Enfin, parce qu'ils sont pressés à la DAP et qu'il faut tourner court à cette réunion, nous n'aurons pas de réponses sur nos autres questions. Consacrer seulement 2h00 de temps aux représentants des Personnels en ces temps de crise, c'est montré l'urgence consacrée par la DAP en faveur de ses agents !